



LES NATURIALES DE FONTAINEBLEAU

LE CARRÉ GOURMAND des PRODUCTEURS LOCAUX

FICHE DE CANDIDATURE

Samedi 23 et dimanche 24 mai 2026

10h - 19h Place de la République

Cette fiche n'a pas valeur d'inscription. Après étude des demandes, une confirmation de participation sera envoyée par mail

Correspondance exposant

Nom - Prénom : Téléphone portable :

Nom de votre enseigne : @ :

Localisation de votre société : CP Ville

PRODUITS PROPOSÉS :

.....

.....

.....

.....

.....

DROIT DE PLACE POUR 2 JOURS

- ⊙ Le carré « gourmand » est ouvert aux **producteurs locaux** implantés dans un rayon de **50 km de Fontainebleau**
- ⊙ Mise à disposition par la Mairie d'un espace couvert de 3m x 3m
L'espace sera équipé de **4 tables** en bois de 1m50 (L) x 0,80m (l), **2 chaises, 1 grille d'exposition**
La configuration de l'espace mis à disposition ne permet pas l'installation d'un véhicule réfrigéré
- ⊙ **Aucun chèque ne devra être déposé ou envoyé aux services de la Ville**
Tout règlement devra s'effectuer après la manifestation auprès du Trésor Public
- ⊙ **L'espace sera gardienné** en dehors des horaires d'ouverture au public. **Cependant, la Ville ne pourra être tenue pour responsable en cas de vols ou dégradations.** Chaque exposant devra donc protéger au maximum ses produits (bâche, film étirable...) et prévoir un emballage partiel des produits sensibles.

☐ Forfait 2 jours : 110 € ttc

☐ Participation électrique si demandée : 40 € ttc Puissance souhaitée :

REGLEMENT

..... €

N° SIRET :

Nom du titulaire ou de la société (correspondant à l'enregistrement du n° Siret) :

Adresse postale (correspondant à l'enregistrement du n° Siret) :

EXTRAIT Kbis à joindre à la fiche de candidature

Ce document est obligatoire pour l'étude de votre demande de participation

☐ J'ATTESTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE L'AVIS
D'APPEL À CONCURRENCE ET M'ENGAGE À EN
RESPECTER LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Fait à : le :

Date limite de retour de la fiche : 28 février 2026

FICHE A RETOURNER auprès du **service Evénements**
manifestations@fontainebleau.fr / 01 60 74 90 30
Mairie, 40 rue Grande / 77300 Fontainebleau

SIGNATURE ET CACHET



OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Avis d'appel public à manifestation d'intérêt concurrent

Règlement de la consultation

LES NATURIALES 2026
LE CARRÉ GOURMAND des PRODUCTEURS LOCAUX

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Conformément à l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le présent avis vise à recueillir toute manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public, à l'occasion de l'évènement « Les Naturiales » qui aura lieu les 23 et 24 mai 2026 sur la Place de la République.

Il a été décidé de lancer le présent avis d'appel à la concurrence afin de sélectionner des producteurs locaux intéressés pour participer au carré Gourmand.

Cet avis d'appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'ordonnance N°2017-562 du 19 avril 2017 qui impose une procédure de mise en concurrence pour la délivrance de certaines occupations du domaine public applicable au 1^{er} juillet 2017.

Le producteur devra être implanté dans un rayon de moins de 50 km de Fontainebleau et proposer des produits locaux emblématique de la Région.

La configuration de l'espace mis à disposition sous une tente partagée et mutualisée ne permet pas l'installation d'un véhicule réfrigéré

Les candidats devront déposer auprès du Service Evènements les documents obligatoires à candidature d'un stand tels qu'indiqués à l'article 7 ci-après.

2. DUREE

Les jours et horaires d'exploitation sont proposés comme suit :

Samedi 23 mai 2026 de 10h à 19h

Dimanche 24 mai 2026 de 10h à 19h

Les installations et démontage auront lieu comme suit :

Installation des exposants le vendredi 22 mai de 17h à 19h et le samedi 23 mai à partir de 7h

Démontage des exposants à partir de 19h le dimanche 24 mai

Période de montage et de démontage pouvant évoluer en fonction de l'organisation technique et logistique.

3. MODALITES ET DISPOSITIONS TECHNIQUES

Installation des producteurs sur la Place de la République. Ceux-ci devront se conformer strictement aux consignes de participation et d'installation des services municipaux en charge de cette manifestation. Les bénéficiaires de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal se rémunéreront sur les recettes d'exploitation perçues auprès des acheteurs.

Les exposants désignés ne pourront participer à cette manifestation communale sans validation et confirmation écrite par les services de la Ville.

La Ville de Fontainebleau s'engagera auprès de l'exploitant à :

- Mettre à disposition de l'exploitant, à titre précaire et révocable, un espace couvert pouvant être mutualisé / partagé
- Mettre en place un coffret électrique qui alimentera plusieurs stands d'une puissance de 16A mono

La ville mettra à la disposition de l'exposant 4 tables en bois, 2 chaises, 1 grille d'exposition.

Les exposants seront autorisés à installer leur équipement dans le respect de la réglementation en vigueur. Le site sera gardienné en dehors des horaires d'ouverture au public. L'exposant devra prévoir un remballage partiel des produits sensibles et la Ville ne pourra être tenue pour responsable en cas de vols ou dégradations des produits proposés par l'exposant.

4. ENGAGEMENTS DE L'EXPLOITANT

L'exploitant s'engagera à :

- Respecter la zone d'implantation et le périmètre de son espace
- Disposer d'un stock de marchandises suffisamment important pour répondre aux besoins du marché
- Etre présent sur son espace pendant la période de participation
- Assurer l'exploitation du lieu et respecter les jours et horaires de présence
- Respecter les consignes d'installation et de remballage

- Respecter et faire appliquer toutes les normes en vigueur liées au commerce
- Supporter seul toutes les contributions, taxes et impôts de toute nature afférente à son activité
- Détenir et fournir tous les documents attestant que l'exploitant est apte à exercer et assurer l'exploitation du stand
- Contracter et fournir les assurances nécessaires à l'exploitation du lieu
- Fournir l'ensemble des denrées dans le respect des règles d'hygiène
- Fournir et utiliser des produits respectant le concept éco-responsable (pas de plastique, etc...)
- Assurer la gestion du personnel d'exploitation, dans le respect des règles sanitaires
- Eviter tout trouble à l'ordre public
- Veiller au nettoyage de l'espace consenti pendant toute la période de mise à disposition et le maintenir dans le plus parfait état d'entretien et de propreté
- Rapporter tout dysfonctionnement à la ville de Fontainebleau
- Favoriser l'utilisation de TPE et de paiements sans contacts
- S'engager à dénoncer immédiatement à la Commune toute usurpation, entreprise ou dommage, quels qu'en soient les auteurs, préjudiciable au domaine qu'elle est autorisée à occuper
- Veiller au respect des mesures sanitaires en vigueur
- Signaler l'identité des personnes présentes sur le stand et leur qualité
- Respecter le règlement des étalages et des terrasses (arrêté municipal 14.VO.727 du 22 octobre 2014) interdisant notamment la diffusion d'images, de logos et d'éventuels sponsors sur l'espace alloué
- Respecter le règlement local de publicité intercommunal interdisant l'installation d'oriflammes et kakémonos

5. MONTANT

Coût d'occupation du domaine public

Forfait 2 jours : 110 € ttc

Participation électrique si demandée : 40 € ttc

6. CRITERES DE SÉLECTION

Pour l'évaluation et la sélection des offres, les critères ci-après seront pris en compte :

20 % : Vente de produits emblématiques de la Région de Fontainebleau

20 % : localisation de la production

20 % : Labels/certification Bio

20 % : Qualité et prix des produits proposés

10 % : Matériaux utilisés (contenant, pots, ...)

10 % : Esthétique des installations et décoration proposée, propositions de dégustation

7. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les offres devront être transmises par pli postal en recommandé avec accusé de réception dans une enveloppe cachetée portant la mention suivante : « Candidature pour l'occupation temporaire du domaine public – LES NATURIALES 2026 – Carré Gourmand – NE PAS OUVRIR » à l'adresse suivante :

Mairie de Fontainebleau – Service Evénements - 40, rue Grande - 77 300 Fontainebleau

OÙ PAR

-Courriel à l'adresse suivante : manifestations@fontainebleau.fr

La Ville pourra engager des discussions ou négociations auprès du candidat afin de finaliser l'offre du candidat.

Renseignements : manifestations@fontainebleau.fr - 01.60.74.90.30

Composition du dossier :

Fiche de candidature

Présentation du candidat

Présentation et photos des produits proposés et tarifs appliqués

Indication sur la provenance des produits proposés

Extrait K-bis

Attestation d'assurance professionnelle en cours de validité

Carte d'identité du représentant légal

Besoins en électricité

Assurance professionnelle

8. DATE LIMITE D'ENVOI DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature est à envoyer avant le 28 février 2026, ooh

9. DATE DE L'ENVOI DE LA PUBLICATION

Le 2 octobre 2025